

Concours de la Ligue Île-de-France des Échecs 2007
Un nouveau logotype pour une nouvelle communication

Règlement du concours

- Article 1** La Ligue Île-de-France des Échecs (organisme déconcentré de la Fédération Française des Échecs) organise un concours ouvert aux licenciés pour la saison 2007/2008 de la Ligue Île-de-France des Échecs.
- Article 2** Ce concours a pour but de trouver un nouveau logotype à la Ligue Île-de-France des Échecs. Il s'inscrit dans le cadre de la mise en place d'une nouvelle communication institutionnelle de la Ligue Île-de-France des Échecs.
- Article 3** Le concours est ouvert dès la publication du règlement sur le site de la Ligue Île-de-France des Échecs (<http://www.idf-echecs.com/>) et clos le 14 décembre 2007 à 19h, date à laquelle doivent impérativement être expédiées les compositions présentées (cachet de la poste faisant foi).
- Article 4** Le candidat doit réaliser une composition présentée sous format numérique (cédérom lisible sous format Word et JPEG) et papier : dans le dossier transmis doivent figurer deux versions (en noir et blanc, en couleur) du logotype sous la forme d'un en-tête de courrier A4 (21 x 29,5 cm) et d'une carte de visite (5,5 x 8,5 cm).
La technique d'expression est libre. L'évaluation des travaux prend en compte les points suivants
- la pertinence de la réponse par rapport à la proposition
 - la qualité plastique de la production (les caractéristiques techniques - typographie, valeur et positionnement des couleurs - doivent être indiquées)
 - la lisibilité du logotype quelque soit le format.
- Article 5** Les candidats adresseront leurs envois au siège de Ligue Île-de-France des échecs, 29 rue des Pyrénées 75020 Paris, Tél. : 01 40 24 02 06 à l'attention de Mme Monique CADEAU.
Chaque dossier doit impérativement comporter :
- Un courrier du candidat attestant que la composition présentée constitue une œuvre originale qui lui est propre.
 - Les coordonnées du candidat : le nom, le prénom, son adresse personnelle, son numéro de téléphone, son numéro de licence FFE.
 - Un cédérom et les documents papiers correspondant à l'Article 4.
- Article 6** Une commission ad hoc va sélectionner, parmi les dossiers conformes au présent règlement, 5 logotypes au maximum qui seront soumis au vote du Comité directeur de la Ligue Île-de-France des Échecs du 18 décembre 2007.
- Article 7** Le premier prix du concours est l'attribution d'un chèque de 500 € (cinq cent euros) pour le lauréat par la Ligue Île-de-France des Échecs.
Le lauréat est averti individuellement.
- Article 8** La composition primée reste la propriété de la Ligue Île-de-France des Échecs et ne peut faire l'objet d'aucune exploitation par toute autre personne physique ou morale.